



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (art. 176.1, Code municipal du Québec)

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Frédéric Michaud, directeur général et greffier-trésorier, que le rapport financier consolidé au 31 décembre 2025 de la MRC d'Arthabaska et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC, laquelle se tiendra le 30 septembre 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, situé au 1, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 6T2.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

Il est possible de prendre connaissance de cet avis public au centre administratif de la MRC d'Arthabaska au 150, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h, sur son site internet et au secrétariat des municipalités locales formant la MRC d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 23 septembre 2026.

Frédéric Michaud
Frédéric Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier